

Intitulé de l'UE	Activités d'intégration professionnelle (Partie II)
Section(s)	- (20 ECTS) Bachelier Instituteur(trice) Primaire - Cycle 1 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Marie GANZITTI	270	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Ateliers de formation professionnelle - Partie 2	90h	Marie GANZITTI Valérie MUSEUR
Stages pédagogiques - Partie 2	180h	Marie GANZITTI Valérie MUSEUR

Prérequis	Corequis
- Activités d'intégration professionnelle (Partie I)	

Répartition des heures
Ateliers de formation professionnelle - Partie 2 : 30h de théorie, 60h de travaux
Stages pédagogiques - Partie 2 : 180h d'AIP

Langue d'enseignement
Ateliers de formation professionnelle - Partie 2 : Français
Stages pédagogiques - Partie 2 : Français

Connaissances et compétences préalables
Les compétences devant être certifiées en bloc 1 et non-remédiables.

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession • Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité • Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société • Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover • Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement • Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions • Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où

chacun se sent accepté

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Analyser des situations de classe en vue d'y répondre au mieux par la mise en œuvre de concepts fondamentaux.
- Concevoir des activités d'apprentissage mettant en œuvre la didactique des disciplines et/ou l'interdisciplinarité en portant un regard réflexif sur celles-ci.
- Construire, tester des outils pédagogiques.
- Participer à et/ ou mener des projets professionnels, citoyens et/ou institutionnels.
- Observer, expérimenter et analyser les différentes composantes de la profession ;
- Assumer des écrits professionnels en accord avec les consignes données et les prescrits légaux.

Contenu de l'AA Ateliers de formation professionnelle - Partie 2

Activités d'articulation théorie et pratique dans un rapport de fonctionnalité réciproque : la théorie servant à élaborer et réguler les processus d'enseignement, et la pratique servant à contextualiser, éprouver et réorganiser les contenus théoriques.

Contenu de l'AA Stages pédagogiques - Partie 2

- Préparations et prestations de leçons ;
- Participation active à la vie de l'école ;
- Approche et observation du contexte scolaire dans ses différents aspects (éducatif, relationnel, hiérarchique, pédagogique, etc.)

Méthodes d'enseignement

Ateliers de formation professionnelle - Partie 2 : travaux de groupes, approche par projets, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche avec TIC

Stages pédagogiques - Partie 2 : Activités d'enseignement

Supports

Ateliers de formation professionnelle - Partie 2 : copies des présentations, syllabus, notes de cours

Stages pédagogiques - Partie 2 : Travaux personnels

Ressources bibliographiques de l'AA Ateliers de formation professionnelle - Partie 2

- **Manuels scolaires**
- **Textes officiels**
- **Ouvrages traitant de la didactique des disciplines d'enseignement**

Ressources bibliographiques de l'AA Stages pédagogiques - Partie 2

Socles de compétences

Programmes

Dossier de l'étudiant et contrat AIP

Évaluations et pondérations

Évaluation	Épreuve intégrée
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	Évaluation continue 100% (non remédiable en 2e session) - Evaluation continue, collégiale, intégrée qui repose sur la validation des acquis d'apprentissage. A termes, l'équipe pédagogique se prononce quant à la certification des compétences visées pour l'année en cours. - Les activités menées dans le cadre des AFP sont évaluées de manière continue. Elles feront l'objet d'un transfert dans le cadre des stages. - La présence aux AFP et aux stages est obligatoire (cf.

disposition spécifique quant aux absences en AFP ou en stage) - Le maître de stage est un partenaire privilégié pour les professeurs du département pédagogique et la qualité de l'évaluation formative qu'il fait du travail de l'étudiant est crucial dans la progression de celui-ci (cf. Circulaire Dupuis concernant la nouvelle formation des instituteurs et des régents, 7 juin 2001) - Pour la communication de l'évaluation de l'épreuve intégrée, se référer aux dispositions spécifiques du campus pédagogique.

Année académique : 2019 - 2020